



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

Affaire suivie par : Thomas Le Brigand

GESTION PATRIMONIALE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N°D25DSTG87

OBJET : CONSULTATION POUR LA MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN CABINET DENTAIRE À LA MSP DE SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision n°D25MP59 en date du 31 mars 2025 relative au choix du groupement de maîtrise d'œuvre qui assurera le suivi du projet d'aménagement d'un cabinet dentaire à la MSP de Saint-Sylvestre-sur-Lot : SAS MARES et E.I. CORALIE GUIRE dont le mandataire est SAS MARES à Villeneuve-sur-Lot (47) ;

Considérant l'article R.111-38 du Code de la Construction et de l'Habitation, soumettant obligatoirement au contrôle technique les opérations de construction ayant pour objet la réalisation d'un établissement recevant du public, une consultation a été lancée auprès de trois entreprises spécialisées, afin de désigner un bureau de contrôle technique qui aura la charge de contrôler le chantier ;

Considérant l'offre de l'entreprise BUREAU VERITAS Construction d'Estillac (47), répondant en tous points aux critères de la consultation pour assurer la mission de contrôle technique et présentant l'offre la plus économiquement avantageuse ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De retenir l'offre de l'entreprise BUREAU VERITAS Construction d'Estillac (47), afin d'assurer la mission de contrôle technique destinée aux travaux d'aménagement d'un cabinet dentaire à la MSP de Saint-Sylvestre-sur-Lot, pour un montant total de 2 980 € HT (3 576,00 € TTC) ;

2°) – De signer l'offre commerciale ;

3°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget principal 2025.

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20250521-D25DSTG87-AR

Reçu le 28/05/2025

Publié le 28/05/2025

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 21 mai 2025

Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 28 mai 2025
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 28 mai 2025



FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com